

des deux termes nécessaires pour établir cette comparaison d'une manière raisonnable. Il nous reste donc à savoir quels étaient les moyens pécuniaires de gens de la basse classe, et si les rémunérations du travail étaient en harmonie avec le prix du pain : et ceci nous amène à rechercher quelle était la valeur des salaires en 1385.

Nos rôles, si riches en renseignements sur les gages que recevaient les varlets de l'hôtel, en fournissent bien peu touchant les salaires des ouvriers, dont on n'empruntait les services qu'à défaut de domesticité et dans de rares occasions. Cependant ils fixent le salaire d'un manœuvre de 1 s., à 1 s. 4 d. p.; d'un maçon, à 2 s. p.; une femme employée à puiser l'eau recevait 1 s. 3 d. Pour peu que le travail exigeât une aptitude spéciale, le salaire augmentait : ainsi, un homme de bras, chargé du soin du grenier de Rouvre, recevait 1 s. 8 d. t. = 4 f. 55 c. par jour ; un aide de cuisine, en outre de sa nourriture, 1 s. t. = 2 f. 75 c. ; un guide 3 s. 8 d. t. = 9 f. 60 c. Un manœuvre, payé au plus bas prix, gagnait donc chaque jour l'équivalent d'un décalitre de blé, et une femme un peu moins, tandis que certains salaires dépassaient de beaucoup cette valeur. De nos jours, en estimant à 2 f. le salaire moyen d'un homme de peine, nous voyons qu'il reçoit aussi l'équivalent d'un décalitre de blé, et sa condition est pareille à celle du manœuvre de 1385. pareille aussi à celle de nos ouvriers les mieux rétribués, dont bien peu, je pense, atteignent le salaire que recevait alors un simple guide.

Ainsi donc, en comparant seulement les salaires avec le prix des céréales, nous arrivons à ce résultat que la condition privée des gens de la classe inférieure n'était pas plus mauvaise, si elle n'était meilleure, que celle des gens de cette classe au temps présent. Il nous reste à déterminer si les autres dépenses de nécessité étaient maintenues à un niveau aussi favorable.